CASERNEMENT DE LA TONTOUTA

Réhabilitation du cantonnement Gendarmerie

Village de TONTOUTA

C.C.T.P.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Pièce n° 3

Lot 05 – MENUISERIES BOIS MOBILIER ET AGENCEMENT INTERIEUR

ERP BTP - Etudes, Réalisation et Pilotage

85 Promenade Roger LAROQUE – Anse VATA
B.P. 2978 – 98846 NOUMEA CEDEX
Tél. : 76.02.68 - E-mail : bet@erpbtp.nc

Table des matières

05A MENUISERIES BOIS 4
05A.01 CLAUSES PARTICULIERES AU LOT MENUISERIE BOIS 4
05A.01.01 PRESTATIONS A LA CHARGE DU LOT MENUISERIE BOIS 4
05A.01.01.01 Etendue des travaux 4
05A.01.01.02 Plans d'exécution - Réservations 4
05A.01.01.03 Relevés de mesures 5
05A.01.01.04 Dossier de récolement 5
05A.01.02 SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET PRESCRIPTIONS GENERALES 5
05A.01.02.01 Dimensions des éléments constitutifs 5
05A.01.02.02 Hypothèses de calcul 6
05A.01.02.03 Eléments modèles et échantillons 7
0.5A.01.02.04 Tolérances dimensionnelles 7
05A.01.02.05 Fixations 8
05A.01.02.06 Essais et contrôles 8
05A.01.02.07 Spécifications techniques particulières 9
05A.01.02.08 Protection et nettoyage des ouvrages finis 10
05A.01.03 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES SUR LES MATERIAUX ET FOURNITURES 10
05A.01.03.01 Fournitures et matériaux 10
05A.01.03.02 Références de qualité 11
05A.01.03.03 Protections des ouvrages (bois, métal, etc.) 12
05A.01.04 SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE 12
05A.01.04.01 Fabrication en atelier 12
05A.01.04.02 Vérification des livraisons sur chantier 13
05A.01.04.03 Contrôle avant pose 13
05A.01.05 RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR 13
05A.01.06 SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES RELATIVES AUX PORTES 14
05A.01.06.01 Spécifications acoustiques 14
05A.01.06.02 Spécifications coupe-feu des portes 14
05A.02 PRESENTATION DES ECHANTILLONS 14
05A.03 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES 14
05A.03.01 Blocs portes en bois à âme pleine 14
05A.03.02 Blocs portes pour cuisine Professionnelle 15
05A.03.03 Façade locale technique en custom wood 17
05A.03.04 Signalétique de portes 18
05A.03.05 Deck Extérieur 18

05A.03.05.01 Deck en bois massif lasuré sur lambourde 18
05B MOBILIER ET AGENCEMENT INTERIEUR 19
05B.01 CLAUSES PARTICULIERES AU LOT MOBILIER ET AGENCEMENT INTERIEUR 19
05B.01.01 PRESTATIONS A LA CHARGE DU LOT MOBILIER ET AGENCEMENT INTERIEUR 19
05B.01.01.01 Etendue des travaux 19
05B.01.01.02 Plans d'exécution - Réservations 19
05B.01.01.03 Relevés de mesures 20
05B.01.01.04 Dossier de récolement 20
05B.01.02 SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET PRESCRIPTIONS GENERALES 20
05B.01.02.01 Dimensions des éléments constitutifs 20
05B.01.02.02 Eléments modèles et échantillons 21
05B.01.02.03 Tolérances dimensionnelles 22
05B.01.02.04 Fixations 22
05B.01.02.05 Essais et contrôles 22
05B.01.02.06 Spécifications techniques particulières 23
05B.01.02.07 Protection et nettoyage des ouvrages finis 24
05B.01.03 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES SUR LES MATERIAUX ET FOURNITURES 24
05B.01.03.01 Fournitures et matériaux 24
05B.01.03.02 Références de qualité 25
05B.01.03.03 Protections des ouvrages (bois, métal, etc.) 25
05B.01.04 SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE 26
05B.01.04.01 Fabrication en atelier 26
05B.01.04.02 Vérification des livraisons sur chantier 27
05B.01.04.03 Contrôle avant pose 27
05B.01.05 RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR 27
05B.02 PRESENTATION DES ECHANTILLONS 28
05B.03 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES 28
05B.03.01 Meuble évier avec meuble haut salle opérationnelle 28
05B.03.02 Plan de travail sur console salle opérationnelle et local SOLC 29
05B.03.03 Meuble de SDB pour simple vasque à encastrer + Crédence en Alucobond + Tablette stratifiée sous miroir + Miroir + Bandeau lumineux 29
05B.03.04 Meuble de SDB pour double vasque à encastrer + Crédence en Alucobond + Tablette stratifiée sous miroir + Miroir + Bandeau lumineux 30
05B.03.05 Boitier pour arme de poing 30
05B.03.06 Aménagement placard chambre 1/3 étagère 2/3 penderie + portes coulissantes 30
05B.03.07 Plan de travail stratifié sur console chambre 31
05B.03.08 Plan de travail bureau 31
05B.03.09 Tablette tête de lit 32

05B.03.10 Armoire de rangement pour sanitaire de service 32
05B.03.11 Casier vestiaire métallique Ensemble de 4 casiers verticaux 32
05B.03.12 Banc en bois longueur 1,50m 33
05B.03.13 Banc en bois longueur 0,80m 33
05B.03.14 Patères en ensemble de 2, 3 ou 6 patères 33
05B.03.15 Meuble bar avec plan de travail stratifié avec rangement bas et portes coulissantes stratifiées 33
05B.03.16 Rayonnage réserve, stockage sec et déconditionnement 34
05B.03.17 Plateau bar en panneau de CTBH avec coquage en zinc 34

05A MENUISERIES BOIS

05A.01 CLAUSES PARTICULIERES AU LOT MENUISERIE BOIS

05A.01.01 PRESTATIONS A LA CHARGE DU LOT MENUISERIE BOIS

05A.01.01.01 Etendue des travaux

L'entrepreneur adjudicataire du lot menuiserie bois devra :
- La fourniture et la pose de la totalité des menuiseries intérieures et ouvrages divers décrits dans le présent document,
- La fourniture et la pose de quincailleries et serrureries correspondant aux ouvrages décrits,
- Les scellements, rebouchages, raccordements, et calfeutrements nécessaires à une parfaite exécution des ouvrages,
- La protection contre les intempéries et les chocs des menuiseries au cours de leur stockage et après leur pose jusqu'à la réception,
- Les échafaudages et tous dispositifs de sécurité nécessaires pendant la durée des travaux, ou une participation équitable à l'entrepreneur d'un corps d'état différent l'ayant précédé sur le chantier, et consentant à lui prêter lesdites installations.
- Si nécessaire, la mise en place de dispositifs de protection temporaire, (par exemple, pour les ouvrages situés dans des zones très exposées et dont la pose ne peut pas être réalisée en phase finale, ouvrages fragiles de par leur nature de matériaux ou de traitement de protection/finition issue de fabrication, etc.),
- Les remises en état éventuelles d'ouvrages ou parties d'ouvrages ayant subi des détériorations,
- Le nettoyage de tous les ouvrages du lot,
- L'enlèvement des gravats consécutifs à leur mise en œuvre,
- L'enlèvement des dispositifs de protection temporaire.

L'entrepreneur ne devra commencer aucun travail sans avoir au préalable, au cours des réunions de chantier périodiques, soumis au maître de l'ouvrage et à l'architecte, l'échantillonnage des matériaux et matériels à mettre en œuvre.

05A.01.01.02 Plans d'exécution - Réservations

L'entreprise devra fournir un dossier d'exécution complet à l'examen de la maîtrise d'œuvre et du bureau de contrôle et ce, avant toute installation.

Ce n'est qu'après accord écrit par la maîtrise d'œuvre et du bureau de contrôle que l'entreprise pourra intervenir. Elle fournira la liste, les fiches techniques, les avis techniques C.S.T.B. et les procès-verbaux d'essais des matériels prévus pour ses installations.

En fin de chantier, l'entreprise fournira un dossier complet comprenant les plans de récolement et les notices d'entretien des matériels. Ce dossier sera remis au maître d'ouvrage à la réception des travaux.

L'entrepreneur aura à sa charge les plans et détails de mise en œuvre des réservations sur les dalles béton ou autres matériaux.

Les plans de réservation seront remis aux corps d'état concernés et feront apparaître tous les détails et points particuliers de l'exécution que le Maître d'œuvre et le B.E.T. jugeront utiles.

05A.01.01.03 Relevés de mesures

L'entreprise doit se rapprocher de l'entreprise du lot Gros œuvre afin de réaliser la vérification des réservations béton lui incombant.

05A.01.01.04 Dossier de récolement

A la fin des travaux, l'entrepreneur fournira un dossier de récolement comprenant :
- Les plans de récolement des ouvrages,
- Les plans de repérage et d'implantation des ouvrages (type et numéro de portes, ...)
- Les certificats de conformité des ouvrages particuliers.
- Les notices d'utilisation destinées aux gestionnaires.
- Les organigrammes de clé, de signalétiques des portes, bâtiments, etc...

05A.01.02 SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET PRESCRIPTIONS GENERALES

05A.01.02.01 Dimensions des éléments constitutifs

Qualité des matériaux mis en œuvre pour la réalisation des ouvrages décrits dans le présent document :

BOIS MASSIF :
Les bois doivent, en principe, provenir d'arbres vivants abattus hors sève. Cette prescription est facultative en ce qui concerne les bois résineux et spécialement les bois résineux de montagne abattus en été, à condition qu'ils répondent strictement aux conditions prévues en ce qui concerne les altérations.

Les bois sont en principe de droit fil, exempts ou purgés de toute altération, trace de pourriture ou d'échauffure, du nœud vicieux ou non adhérent, de dégâts d'insectes, de fentes d'abattage.

On peut employer pour des travaux ordinaires ou des travaux spéciaux, toutes les essences ayant dans la pratique ou à la suite d'essais montrées leur aptitude à l'emploi, la nomenclature des bois faisant l'objet de la norme NF B 50.001 :
- Soit en bois résineux d'origine européenne ou américaine, protégés par un traitement insecticide (y compris les termites) et fongicide compatible avec une peinture de finition destinée à les protéger contre l'humidité (laque, etc.),
- Soit en bois durs imputrescibles, protégés par un traitement de finition insecticide (y compris les termites) et fongicide compatible avec un produit de finition (lasures, peinture microporeuse, etc.).
Leur application doit être exécutée suivant les recommandations du Centre Technique du Bois de juillet 1984 "Conseil de Préservation".

PRODUITS DERIVES :
- Panneaux de particules (masse volumique = 750 kg/m³, label CTB-H) : l'emploi de ces matériaux est limité à des cas permettant une pose en sandwich, avec toutes les rives protégées par des alaises en bois dur imputrescible.
- Contreplaqués et panneaux lamellés collés (label CTB-X) : de même que les bois massifs, ces matériaux sont protégés par un traitement insecticide et fongicide permettant, selon les cas, l'application du traitement de finition.
Les panneaux entrant dans la construction d'aménagement menuisé seront toujours de 1er choix à grains fins, qualité pour menuiserie d'agencement et de décoration. Ils seront également choisis en fonction de leur exposition et positionnement définitif dans le bâtiment (qualité CTB.X classes 1, 2 ou 3, CTB.H pour milieux humides, etc.).
Les faces des panneaux finis seront soigneusement poncées pour être vernies ou peintes.

COLLES :
Les colles employées devront avoir fait l'objet d'un avis technique du C.S.T.B. et seront utilisées suivant les prescriptions du fabricant.

PIECES METALLIQUES :
Les huisseries et bâtis métalliques devront être protégés par trempage dans un bain de peinture antirouille (chromate de zinc) cuite au four.
Tous les accessoires de fixation (équerre, pattes, etc.) ainsi que les entailles destinées à les recevoir, devront être protégés par galvanisation au trempé, suivant Norme N.F A 91.121, après usinage des pièces.
Les protections renforcées ou spéciales seront signalées dans la description technique des ouvrages.
Les éléments obtenus à partir de feuilles ou feuillards seront traités en électrozingage plus une couche de peinture antirouille à haute teneur en zinc après usinage.
Les pieds des huisseries métalliques ne devront pas court-circuiter l'isolement des cloisons et devront être fixés dans le plancher par l'intermédiaire d'une isolation spéciale (PHALTEX ou similaire). Il sera réservé sur huisseries, les pièces pour mise à la terre prévue au lot Electricité.
Les articles de quincaillerie seront toujours de bonne qualité et garantis comme tels par l'entrepreneur qui en demeurera responsable. Ils devront porter l'estampille indiquant cette qualité.
Les articles normalisés devront avoir les dimensions fixées dans les normes correspondantes. Tous les articles de quincaillerie seront mis en place avec le plus grand soin. Les entailles nécessaires auront la profondeur voulue pour ne pas altérer la force du bois. Elles présenteront les dimensions précises de la ferrure en largeur et en longueur, elles seront exécutées de façon que les ferrures affleurent exactement les bois.
Les pointes et vis seront ajustées et ne dépasseront jamais le niveau des fers. Les vis seront toujours de force en rapport avec l'importance des objets qu'elles seront destinées à fixer.
Les équerres de raidissement devront être vissées et non clouées.

SPECIFICATIONS DE FABRICATION :
Les assemblages seront collés dans le cas des bâtis dormants, et partout où cela sera possible (colle agréée C.T.B.).
Les sections de bois stipulées dans le présent devis ne sont que des propositions minimales, faites par le Maître d'œuvre.
Un vide inférieur de 1 cm sera aménagé sous les portes non coupe-feu, pour la ventilation mécanique.
En ce qui concerne les huisseries métalliques, elles seront en tôle de 15/10ème profilée aux galets et comporteront trois ou quatre paumelles électriques vissées, trois butées caoutchouc, six pattes de scellement, et un carter de gâche.
Les profils et largeurs d'huisserie seront adaptés aux épaisseurs des murs, banches ou cloisons.
Sur les huisseries, les réservations pour les pièces métalliques de mise à la terre seront prévues pour le lot Electricité.

05A.01.02.02 Hypothèses de calcul

La norme NF P 20.302 a pour objet de définir les caractéristiques physiques et mécaniques des menuiseries et notamment, liste non exhaustive :

INDICATIONS GENERALES RELATIVES AUX PORTES :
Les composants suivants sont prévus pour être coordonnés dans leur partie visible :

- Cadres dormants :
Tous les blocs-portes à vantaux bois de type courant ou à caractéristiques "feu" sont prévus avec des cadres dormants métalliques, sauf indication particulière dans le présent C.C.T.P. où des bâtis bois seront utilisés.

- Vantaux des portes courantes :
Epaisseur minimale des vantaux : 40 mm
Hauteur nominale : 2040 mm pour vantaux courants.
Protection / finition des chants (après pose, réglage et mise en jeu) : par vernis ou peinture suivant choix du Maître d'œuvre, au présent lot.
Tous les façonnages spéciaux suivants sont également à la charge du présent lot (sur indications des corps d'état intéressés : thermique, etc.) : détalonnage en rives basses des portes sanitaires.
Finition : parements prépeints pour tous les locaux.

- Vantaux des portes spéciales :
Hauteur selon plans et tableaux de menuiseries bois.

- Serrures et garnitures :
Toutes les serrures de sûreté des portes de l'établissement sont régies par un organigramme général à prévoir au présent lot.
Les garnitures des portes métalliques seront coordonnées avec les garnitures des portes en bois s'il y a lieu.

- Vérification et mise en fonctionnement :
Après passage des autres corps d'état, et en particulier du peintre, l'entreprise du présent lot assurera, à ses frais, la vérification et la mise en bon fonctionnement de tous les ouvrages qu'elle a fournis, jeux, graissages, nettoyages, etc.

05A.01.02.03 Eléments modèles et échantillons

Préalablement à l'exécution, des échantillons et prototypes de tous les matériaux mis en œuvre seront soumis à l'agrément du Maître d'œuvre.

La présentation des échantillons et des prototypes devra avoir lieu suffisamment tôt, en tenant compte des délais d'approvisionnement du fabricant. Aucun retard ne sera toléré de ce fait.

Les échantillons et prototypes par type de menuiserie et par type de quincaillerie retenus, resteront jusqu'à l'achèvement des travaux à la disposition du Maître d'œuvre.

Dans le cas de changement de fabrication, l'entrepreneur présentera une gamme d'échantillons du matériau qu'il propose en remplacement, lequel devra offrir les mêmes garanties techniques et de qualité que le matériau d'origine.

0.5A.01.02.04 Tolérances dimensionnelles

Tolérances de pose des ouvrages menuisés, suivant spécifications de la norme en vigueur.

- TOLERANCES DE POSE DES HUISSERIES :
Les défauts de rectitude et d'aplomb des poteaux d'huisseries ou bâtis, tant sur le plan de la porte ou de l'élément de fermeture que sur les plans verticaux perpendiculaires, ne doivent pas entraîner un écart de + ou - 2 mm sous réserve que le parallélisme des poteaux, en tous points, soit respecté à 2 mm près sur tous les plans.

Les défauts de rectitude et de niveau de la traverse ne doivent pas excéder 2 mm pour le premier mètre.

Dans le cas d'incorporation des huisseries entre banches ou en préfabrication lourde, il est admis pour la traverse, une tolérance d'altitude de + ou - 5 mm par rapport à la disposition théorique prévue.

05A.01.02.05 Fixations

Le présent lot aura implicitement à sa charge la fixation parfaite de tous ses ouvrages par tous moyens adéquats en fonction des conditions particulières rencontrées.
L'entrepreneur aura donc à prévoir dans son offre, en fonction du type de menuiseries, de leur disposition par rapport aux éléments supports, de la nature de ces supports, etc. tous les ouvrages de fixation nécessaires, quels qu'ils soient, pour assurer dans tous les cas un maintien parfait et durable des menuiseries.

Ces fixations pourront se faire, selon les cas :
- Soit par scellements traditionnels,
- Soit par système mécanique à vis, avec inserts incorporés au coulage (douilles, rails, etc.),
- Soit par système mécanique à vis et chevilles à expansion (forages pratiqués in situ ne nécessitant pas de réservation),
- Soit par tout autre moyen efficace, à l'exclusion toutefois des taquets bois scellés ou noyés au coulage.

Au sujet de ces fixations, il est spécifié :
- Que dans le cas de fixations par clous spéciaux projetés au pistolet à cartouches, ces derniers seront soumis dans le détail à l'approbation du Maître d'œuvre et du bureau de contrôle,
- Que dans le cas d'inserts à incorporer au coulage du béton, l'entrepreneur du présent lot devra prendre tous accords à ce sujet avec le gros œuvre,
- Que dans le cas de parements de gros œuvre restant apparents sans enduit, aucune patte de fixation ou autre ne pourra être admise sur ces parements,
- Que le mode de fixation proposé par l'entrepreneur ne devra en aucun cas entraîner des prestations supplémentaires pour les autres corps d'état,
- Qu'en aucun cas l'entrepreneur du présent lot ne sera fondé à demander un supplément de prix par suite de tel ou tel principe de fixation qu'il n'aurait pas prévu.

05A.01.02.06 Essais et contrôles

Essais compris dans le forfait :
- Tous les blocs-portes devront avoir le label C.S.T.B,
- Tous les matériaux constituant les aménagements devront avoir le label C.S.T.B.,
- Les quincailleries seront N.F.Q. (pare-flamme),

Pour les portes C.F. (coupe-feu) le procès-verbal d'essai concerne la porte, l'huisserie ou bâti si spécifiés dans le présent C.C.T.P. et le Label GIF sera demandé.

Pour les portes dites acoustiques, le procès-verbal d'essai concerne la porte, l'huisserie ou le bâti, ainsi que les joints et accessoires équipant la porte ; en cas de besoin, il sera demandé un essai acoustique in situ pour un ensemble.

Pour tous les ouvrages non accompagnés d'un certificat d'essai par le fabricant, des essais seront effectués par un centre d'essais agréé ; à cet effet, l'entrepreneur du présent lot devra fournir un prototype de chaque élément ou ensemble unitaire et devra présenter les résultats des essais de ces menuiseries ou le certificat correspondant.

Pour les ouvrages concernés et en fonction de leurs spécificités, les essais seront réalisés en deux phases :

- Définition des essais à effectuer sur le chantier :
. Au début du chantier, les essais seront réalisés en laboratoire pour tester les résistances mécaniques des ouvrages, les performances d'étanchéité et les performances acoustiques,
· En cours de chantier, les essais seront prescrits pour vérifier les étanchéités à l'eau des ouvrages.

- Définition des essais à effectuer en laboratoire sur les menuiseries :
· Essais physiques concernant la perméabilité à l'air et l'étanchéité à l'eau,
· Essais mécaniques de résistance au vent,
· Essais de déformation à la pression,
· Essais de sécurité à une pression brusque,
· Essais acoustiques concernant l'isolement phonique.

A noter que tous ces essais pourront être effectués par l'entreprise elle-même, avec un matériel homologué par l'un des organismes officiels. Pour être recevables, ceux produits par l'entreprise doivent concerner des essais effectués sur un banc dûment étalonné et en présence d'un contrôleur technique et qu'ils seront exigés par le maître d'œuvre, même si le système de menuiserie proposé est titulaire d'un certificat du C.E.R.F.F.

Il convient de signaler que le créateur d'un système de menuiserie qui se borne ensuite à vendre les différents composants du système (profils, accessoires, etc.) à des constructeurs licenciés, ne peut laisser utiliser par ceux-ci le certificat qu'ils auraient pu obtenir. Chaque constructeur licencié doit demander un certificat en présentant une fenêtre fabriquée par lui.

Délais de réalisation des essais en atelier :
Les essais seront à réaliser dans un délai maximum de trois mois après l'ordre de service de démarrage tous corps d'état des travaux et seulement après acceptation par le Maître d'œuvre des premiers éléments fournis (premiers plans de principe, pré prototypes et échantillons).

Délais des essais in situ en cours de chantier :
A réaliser sur le chantier dans un délai compatible avec le calendrier général des travaux et après l'ordre de service de démarrage tous corps d'état des travaux en présence du Maître d'œuvre et du bureau de contrôle dès que l'avancement du gros œuvre le permettra.

L'objet des essais :
Vérifier la mise en place des éléments testés en début de chantier, dans leur composition totale, de manière à pouvoir juger tous les raccords périphériques avec la structure dans sa configuration réelle.

05A.01.02.07 Spécifications techniques particulières

L'entrepreneur du présent lot devra tenir compte des conditions de mise en œuvre (état hygrométrique) avant la pose des ouvrages de menuiserie de toute nature.

Il sera procédé à une vérification des conditions hygrométriques du chantier, conformément aux prescriptions des D.T.U. et réglementations en vigueur, et ce, avant toute livraison sur le chantier et avant toute intervention en vue de la pose de l'ouvrage.

Les contrôles concernant l'humidité des bois se feront conformément aux prescriptions des D.T.U pour tous les ouvrages et, en particulier, pour les parquets ; le support sera également contrôlé avant pose du parquet.

05A.01.02.08 Protection et nettoyage des ouvrages finis

- PROTECTION DES OUVRAGES :

Les protections temporaires éventuellement mises en place en usine devront être, si nécessaire, réparées ou renforcées après mise en œuvre et avant exécution des travaux pouvant endommager les ouvrages.
Des protections locales plus résistantes seront exécutées sur le chantier dans les zones particulièrement exposées aux chocs, pour des ouvrages fragiles ou comportant leurs revêtements de finition.
Tous les vitrages seront prévus avec des dispositifs temporaires de protection / visualisation (marques, adhésifs, etc.).
Le titulaire du présent lot devra assurer la maintenance des protections jusqu'à la réception.

- RECEPTION ET NETTOYAGE :
- Travaux avant réception :

Vérification générale portant particulièrement sur le bon fonctionnement des parties mobiles (vérification et réglage des jeux aux jonctions ouvrants / dormants, des pièces de manœuvre / condamnation), sur l'état des joints entre ouvrants / dormants et de tous les autres joints visibles et sur l'aspect général des finitions.

- Réception :

Pour les différentes familles d'ouvrages du présent marché, la réception comportera un contrôle à la fourniture (ce point de contrôle pourra être effectué de manière systématique pour tous les ouvrages ou composants lors de la livraison sur le chantier) et un contrôle après mise en œuvre.

- Travaux défectueux :

Tout ouvrage ou partie d'ouvrage pour qui les matériaux, composants, mode d'exécution, etc. ne serait pas conforme aux prescriptions du présent C.C.T.P, sera considéré comme défectueux et non recevable.
En cas d'ouvrages défectueux, ceux-ci seront déposés ou démolis et repris avec l'approbation du maître d'œuvre, et ce, aux frais de l'entrepreneur.

- Nettoyage :

En fin de chantier, et après avoir retiré le film de protection provisoire, le titulaire du présent lot devra le nettoyage général de tous ses ouvrages. Il devra tenir compte des recommandations des fournisseurs quant aux produits à employer afin d'éviter toute détérioration (abrasifs par exemple).

05A.01.03 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES SUR LES MATERIAUX ET FOURNITURES

05A.01.03.01 Fournitures et matériaux

Les bâtis seront fixés au gros œuvre par des pattes de scellement placées si possible à la hauteur des paumelles de l'ouvrant. Ils seront constitués par deux montants verticaux avec traverses horizontales supérieure et basse si nécessaire. Ils seront en bois massif profilés ou moulurés d'essence identique à celle utilisée pour les menuiseries. L'assemblage sera soit à enfourchement et chevillé, soit lamellé collé entre eux.
Les parties en contact avec la maçonnerie seront nervurées et les abouts dérasés aux deux faces.

La pose des bâtis ne s'effectuera que lorsque les travaux suivants seront effectués :
- Traits de niveau tracés,
- Local nettoyé,

- Protection contre les eaux assurée,
- Arêtes protégées jusqu'à 1,20 m au-dessus du sol par des liteaux,
- Parfait équerrage et mesures des passages exécutées par le maçon selon les côtes du projet.

Les assemblages seront collés dans le cas des bâtis dormants, et partout où cela sera possible (colle agréée C.T.B.). Les sections de bois stipulées dans le présent devis ne sont que des propositions minimales, faites par le Maître d'œuvre. Un vide inférieur de 1 cm sera aménagé sous les portes non coupe-feu, pour la ventilation mécanique.

En ce qui concerne les huisseries métalliques, elles seront en tôle de 15/10ème profilée aux galets et comporteront trois ou quatre paumelles électriques vissées, trois butées caoutchouc, six pattes à scellement, et un carter de gâche.
Les profils et largeurs d'huisserie seront adaptés aux épaisseurs des murs, banches ou cloisons.
Sur les huisseries, réservation des pièces métalliques de mise à la terre prévues au lot Electricité.

Pour les matériaux et assemblages mis en œuvre, ils seront traités en :
- Bois feuillus exotiques : correspondant au classement des feuillus de pays type A - 1er choix au sens de la norme NF B 53.501,
- Bois résineux de pays : qualité menuiserie fine, classe B - 1er choix au sens de la norme NF B 53.520,
- Panneau : contreplaqué ou latté à label C.T.B.X.,
- Bois reconstitué : aggloméré de marque connue et C.T.B.H. pour les agglomérés extérieurs soumis aux intempéries.

05A.01.03.02 Références de qualité

Les articles de quincaillerie destinés au ferrage seront des articles du commerce de première qualité et comportant l'estampille S.N.F.Q. avec une garantie de 3 ans.
Les pièces autres que celles demandées en métal inaltérable seront protégées par une couche de peinture antirouille au chromate de zinc à charge du présent lot.

- Paumelles :
Tous les vantaux seront équipés de 4 paumelles suivant poids en acier roulé, broche acier, bague en laiton, bouts carrés. Protection par zingage ou bichromatage.

- Cylindres :
Ils seront de type européen, à clés brevetées permettant ainsi le contrôle de la reproduction des clés, 10 à 36 goupilles multidirectionnelles minimum, (pour les portes extérieures). Les matériels précités bénéficient d'une garantie décennale du fabricant. Les cylindres auront la fonction clef de secours permettant d'ouvrir une porte alors qu'une clef est introduite du côté opposé. Les cylindres seront doubles, simple ou à bouton, finition nickelée. Les cylindres fonctionneront sur organigramme à charge du présent lot.

- Serrures :
Les coffres seront réversibles sans démontage, conçus pour favoriser une bonne fermeture en réduisant les bruits et les chocs. Axe à 50 mm. Ils seront pourvus de trous de passage de vis de fixation des rosaces de béquilles afin d'effectuer leur montage par vis traversantes. Ils comporteront des ressorts de fouillot renforcés afin d'assurer le bon maintien des béquilles. Décor têtière assorti à la finition des béquilles et des portes.
Selon les types de porte :
- Modèles avec simple bec de cane pour les portes intérieures des logements, sauf les portes des sanitaires et des salles de bains : modèle à pêne dormant et demi-tour.
- Serrure de sûreté à larder à 3 pênes dormants latéraux pour portes palières.

- Verrou à entailler haut et bas sur les vantaux semi-fixes.

- Butées de portes :
Prévoir une butée par vantail.
Au sol : butées à griffes en PVC blanc.

05A.01.03.03 Protections des ouvrages (bois, métal, etc.)

La protection des ouvrages sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur, et notamment :

- Pour les pièces en bois non revêtues d'un parement de finition :
Il sera prévu un traitement insecticide et fongicide, soit par solvant organique ou solution aqueuse suivant l'un des quatre procédés de traitements ci-après :
· Aspersion sous tunnel,
· Trempage court,
· Autoclave double vide,
· Autoclave vide pression.
Ensemble correspondant à la classe de risque n° 2 définie par la norme NF B 50.100.
L'entrepreneur devra soumettre à l'accord de la maîtrise d'œuvre, une attestation de traitement, conformément au modèle de la norme NF B 50.102.
A prévoir pour tous les bois mis en œuvre.

- Pour les pièces inoxydables dans la masse :
· Réalisation en acier inoxydable particulière inox chromé nickel 18-10,
· Toute la boulonnerie pour pièces en acier ou entre acier et alliage d'alu sera réalisée dans ce matériau ou dans un matériau équivalent à soumettre à l'accord de la maîtrise d'œuvre.

- Pour les pièces en acier autres que inox chromé nickel 18-10 ou 18-12 :
· Protection anti-corrosion par peinture au chromate de zinc séchée au four à haute température.

- Pour toutes pièces secondaires :
(Profils généralement fabriqués à partir de tôles, bandes, feuillards galvanisés en continu).
· Par galvanisation en continu, d'épaisseur minimale de zinc comprise entre 21 et 28 microns (masse de zinc : 150 à 200 g/m^2), selon normes NF A 36.321 et 322.

Selon la nature et l'exposition des pièces, la galvanisation sera complétée par un traitement de peinture anti rouille à haute teneur en zinc, destiné également à rétablir la continuité de la protection au droit des usinages.
Le procédé de reprise devra être préalablement agréé par le Maître d'œuvre.

RAPPEL : dans tous les cas de jonction entre pièces en alliage léger et pièces en métaux susceptibles de donner lieu à un couple électrolytique, il sera prévu une interposition de matériau ou produit isolant (peinture bitumineuse, film plastique, etc.).

05A.01.04 SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

05A.01.04.01 Fabrication en atelier

La fabrication des ouvrages ne pourra être entreprise qu'après accord donné par le Maître d'œuvre et le bureau de contrôle, au sujet :
- Des pré prototypes,
- Des prototypes (en début de chantier et en cours de chantier),

- Des plans d'exécution (P.E.O),
- Des plans d'atelier et de chantier (P.A.C).

Avant toute livraison sur le chantier, le maître d'œuvre se réserve le droit d'aller inspecter en usine (par sondage) les conditionnements des ensembles menuisés pour vérifier :
- Que les tolérances de fabrication sont respectées,
- Que les mesures prises pour emballer les ensembles sont de nature à assurer un parfait transport de ces derniers ; des calages résilients appropriés (polystyrène expansé ou autres) sont indispensables pour chaque pièce.

05A.01.04.02 Vérification des livraisons sur chantier

Lors de la livraison sur le chantier, une réception sera effectuée par le Maître d'œuvre et pourra être réalisée par sondages sur place pour vérifier que les transports n'ont pas engendré de dommages sur les éléments transportés.

Les ouvrages livrés sur le chantier, en attente de pose, devront être stockés à l'abri des intempéries et des chocs avec des conditions de stockage permettant d'éviter toute déformation ou détérioration.

Les dimensions des ouvrages doivent être conformes aux indications des plans et aux prescriptions du présent C.C.T.P.

L'entrepreneur devra toutefois, avant de réaliser ses ouvrages, vérifier sur place les mesures exactes des emplacements laissés après exécution des ouvrages de gros œuvre, de maçonnerie et autres corps d'état.

05A.01.04.03 Contrôle avant pose

Avant toutes opérations de pose, l'entrepreneur du présent lot devra effectuer les contrôles suivants :
- Contrôle sur l'exactitude des repères de référence, dans la limite des tolérances admises (niveaux, nus, axes),
- Contrôle sur la conformité des ouvrages réalisés et directement liés à ceux qui doivent être posés,
- Contrôle sur la conformité des réservations faites par les autres corps de travaux et qui doivent permettre le fonctionnement des ouvrages à poser.

Toutes les opérations de contrôle mentionnées ci-dessus, seront effectuées au fur et à mesure de l'avancement des autres corps d'état. En cas d'erreur relevée, celle-ci devra être signalée sans retard, afin de permettre les rectifications éventuellement nécessaires, dans les délais prévus au planning.

Tolérances de verticalité suivant les D.T.U. et réglementation en vigueur.

L'entrepreneur doit informer le Maître d'œuvre lorsque les tolérances ci-dessus sont dépassées.

05A.01.05 RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR

Il appartiendra à l'entrepreneur d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services publics et privés concernés.

Il obtiendra accord de ses installations en fournissant l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne exécution de ses ouvrages.

L'entrepreneur sera responsable de la diffusion des documents en relation avec les services concessionnaires et ce, en accord avec le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre.

En cas de non-respect avec la réglementation et de toutes demandes mentionnées dans les C.C.T.P. et plans, l'entrepreneur sera tenu de reprendre ses installations à ses frais.

05A.01.06 SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES RELATIVES AUX PORTES

05A.01.06.01 Spécifications acoustiques

Il sera expressément fait référence à la N.R.A. (Notice de Réglementation Acoustique).

05A.01.06.02 Spécifications coupe-feu des portes

Il sera expressément fait référence à la « Notice de sécurité DPC » du projet et des plans sécurité qui y sont annexés, faisant partie des pièces contractuelles du marché et joints au dossier marché.
L'entrepreneur devra respecter les degrés coupe-feu et pare-flamme de l'ensemble des blocs portes de son marché.

Les fiches techniques fournisseurs devront être préalablement agréées par le maître d'œuvre et le BET sécurité, les procès-verbaux des portes coupe-feu et pare-flammes devront être communiqués avec les DOE du chantier.

05A.02 PRESENTATION DES ECHANTILLONS

A la fin de la période de préparation du chantier et au plus tard 1 mois après la date de démarrage des travaux proprement dits, l'entrepreneur devra pouvoir présenter au maître d'œuvre et au maître d'ouvrage les échantillons de matériaux, de produits, modèles d'équipements, de parties d'ouvrages, de détails d'assemblage, les prototypes, des ouvrages ou rendus d'ouvrages à réaliser, afin de juger de l'aspect final des ouvrages.

Pour le présent lot Menuiseries bois, sont concernés, sans que la liste soit limitative :
- Fiches techniques de toutes les portes justifiant du degré coupe-feu, de l'affaiblissement acoustique,
- Fiches techniques des systèmes d'ouverture/fermeture particuliers des portes,
- Echantillons de résille en bois,
- Fiche couleur et/ou échantillon stratifié pour portes,
- Echantillon signalétique des portes, des bâtiments,

Les fiches techniques seront fournies sous forme de dossier à présenter à l'agrément du Maître d'œuvre et du Maître d'ouvrage.

Les échantillons pourront être réalisés in situ au droit de l'emplacement définitif des ouvrages, mais suffisamment tôt de manière à pouvoir modifier, rectifier l'aspect de finitions des ouvrages suivant l'avis du Maître d'œuvre et du Maître d'ouvrage.

05A.03 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES

05A.03.01 Blocs portes en bois à âme pleine

05A.03.01.01 Bloc porte intérieur à âme pleine stratifié ouvrant à la française

Ce poste rémunère la fourniture et la pose de bloc porte à âme pleine stratifié sur les deux faces, comprenant :
- Le bloc porte à âme pleine (350 kg/m^3) finition CP de 40 mm d'épaisseur totale et d'isolation acoustique standard, avec huisserie formant chambranle en bois exotique pour cloisons, compris feuillure pour recevoir le vantail de type à rives droites, la finition de la porte sera stratifiée sur les deux faces par une feuille de PVC, teinte à faire valider par l'architecte.
- La pose des bâtis sur les voiles béton est assurée par le lot Gros œuvre.
- Le remplissage par âme pleine en panneaux de particules de bois aggloméré.
- Le vantail ferré par 3 paumelles vissées de 130 x 60 mm, compris pions anti-dégondage,
- La pose sur le bâti de tampons en feutre afin d'amortir la fermeture du vantail.
- La pose d'une butée au sol en aluminium avec couronne amortisseur en caoutchouc,
- Un couvre-joint en bois à peindre sera positionné entre le bâti et la maçonnerie afin d'assurer un calfeutrement et une finition parfaite.
- Le vantail de porte sera réglé et détalonné de façon à laisser le minimum d'espace entre le sol fini et le vantail.
- Toutes les vantaux de portes seront équipés d'un porte étiquette, modèle à faire valider à la MOA
- Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition.

05A.03.01.01.01 Bloc porte à âme pleine stratifié 1000 x 2080 ht

La porte sera équipée des systèmes de fermeture particuliers suivants :
- Serrure à larder 1 point avec canon européen
- Poignée bec de cane.

Localisation
Porte d'entrée des locaux et des circulations du projet.

05A.03.01.01.02 Bloc porte à âme pleine stratifié 1000 x 2080 ht CF 1/2H avec ferme porte

La porte sera équipée des systèmes de fermeture particuliers suivants :
- Serrure à larder 1 point à condamnation ou à canon européen
- Poignée bec de cane.
- Ferme porte à glissière

Localisation
Portes des locaux techniques à degré coupe-feu du projet.

05A.03.01.01.03 Bloc porte à âme pleine stratifié 800 x 2080 ht

La porte sera équipée des systèmes de fermeture particuliers suivants :
- Serrure à larder 1 point avec canon européen
- Poignée bec de cane.

Localisation
Porte d'entrée des sanitaires du projet.

05A.03.02 Blocs portes pour cuisine Professionnelle

05A.03.02.01 - Bloc porte intérieur en polyéthylène simple vantail ouvrant va et vient

Ce poste rémunère la fourniture et la pose de bloc porte en polyéthylène simple vantail ouvrant va et vient avec oculus, comprenant :

- Le bloc porte à âme pleine en polyéthylène de type porte va et vient SP800 de chez SPENLE ou techniquement équivalent, avec huisserie formant chambranle en acier inoxydable 316L thermolaqué pour murs en maçonnerie, huisserie en U.
- La porte à âme pleine en polyéthylène de qualité alimentaire (PE HD500) teinté dans la masse, d'épaisseur 15mm, renfort arrière par U en acier inoxydable, joint anti-pince doigts souple, transparent au bord arrondi, Oculus en PMMA de diamètre 350 mm épaisseur 15 mm bi affleurant.
- Le vantail ferré par 3 charnières double action en acier inoxydable,
- La pose d'une butée au sol en aluminium avec couronne amortisseur en caoutchouc de part et d'autre de la porte,
- Plaques de poussée en acier inoxydable
- Le vantail de porte sera réglé et détalonné de façon à laisser le minimum d'espace entre le sol fini et le vantail.
- La pose des bâtis sur les voiles béton
- Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition.

05A.03.02.01.01 - Bloc porte en polyéthylène simple vantail ouvrant va et vient 1000 X 2100 Ht avec oculus

Localisation
Porte entre plonge et laverie de l'ordinaire.

05A.03.02.02 - Bloc porte intérieur en polyéthylène doubles vantaux ouvrant va et vient

Ce poste rémunère la fourniture et la pose de bloc porte en polyéthylène doubles vantaux ouvrant va et vient avec oculus, comprenant :
- Les deux blocs portes à âme pleine en polyéthylène de type porte va et vient SP800 de chez SPENLE ou techniquement équivalent, avec huisserie formant chambranle en acier inoxydable 316L thermolaqué pour murs en maçonnerie, huisserie en U.
- Les portes à âme pleine en polyéthylène de qualité alimentaire (PE HD500) teinté dans la masse, d'épaisseur 15mm, renfort arrière par U en acier inoxydable, joint anti-pince doigts souple, transparent au bord arrondi, Oculus en PMMA de diamètre 350 mm épaisseur 15 mm bi affleurant.
- Les vantaux ferrés par 3 charnières double action en acier inoxydable par vantail,
- La pose de butée au sol en aluminium avec couronne amortisseur en caoutchouc de part et d'autre de la porte,
- Plaques de poussée en acier inoxydable sur chaque vantail
- Les vantaux de porte seront réglés et détalonnés de façon à laisser le minimum d'espace entre le sol fini et les vantaux.
- La pose du bâti sur les voiles béton
- Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition.

05A.03.02.02.01 - Bloc porte en polyéthylène doubles vantaux ouvrant va et vient 1800 X 2100 Ht avec oculus

Localisation
Porte entre la cuisine et le couloir de l'ordinaire.

05A.03.02.03 - Bloc porte intérieur hydrofuge et coupe-feu ouvrant à la française

Ce poste rémunère la fourniture et la pose de bloc porte à âme pleine simple vantail ouvrant à la française avec oculus, comprenant :
- Le bloc porte à âme pleine isolante coupe-feu avec parement en stratifié compact de type porte battante Hydrofeu SP150 de chez SPENLE ou techniquement équivalent, avec huisserie formant chambranle en acier inoxydable 304L en 15/10 pour murs en maçonnerie, huisserie en L avec joint d'étanchéité périphérique en silicone.

- La porte à âme pleine isolante coupe-feu avec parement en stratifié compact avec joint intumescent sur toute la périphérie avec pare close en verre coupe-feu, parecloses soudées en acier inoxydable brossé
- Le vantail ferré par 3 charnières en acier inoxydable,
- La pose d'une butée au sol en aluminium avec couronne amortisseur en caoutchouc de part et d'autre de la porte,
- La porte sera équipé d'une serrure à larder 1 point à canon européen
- Une Poignée bec de cane.
- Un ferme porte à glissière
- Le vantail de porte sera réglé et détalonné de façon à laisser le minimum d'espace entre le sol fini et le vantail.
- La pose des bâtis sur les voiles béton
- Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition.

05A.03.02.03.01 Bloc porte hydrofuge ouvrant à la française 1000 X 2100 Ht avec oculus CF1/2H

La porte sera équipée des systèmes de fermeture particuliers suivants :
- Serrure à larder 1 point à condamnation ou à canon européen
- Poignée bec de cane.
- Ferme porte à glissière

Localisation
Porte entre la cuisine et le réfectoire de l'ordinaire.

05A.03.03 Façade locale technique en custom wood

Fourniture et pose de façades de placards techniques de degré au feu PF ½ heure, de réaction au feu réglementaire, sur toute hauteur d'étage, de dalle à dalle, dont la partie ouvrante sera d'une hauteur de porte standard (2.05 m) ; le complément étant traité en imposte de hauteur fixe.

Ensemble constitué comme suit :
- Bâti en sapin ou VITEX de section 60x58 mm, pose incorporée dans la paroi aux 4 sens par pattes à scellement ou chevilles à frapper sur les montants, compris traverses hautes, basses et intermédiaires, avec feuillure pour recevoir l'ouvrant de type à rives droites,
- L'ensemble des portes et des panneaux d'impostes seront réalisés en panneaux de fibre moyenne densité de type Custom Wood.
- Panneau ouvrant en imposte fixé par vis et cuvette,
- Habillage sur une face par chants chanfreinés,
- Les ouvrants seront ferrés par 3 paumelles de 80x40 mm par vantail.

Le vantail de service sera équipé :
- De 2 batteuses à fouillot agréées EEC-ENERCAL,
- De 2 rosettes.

Pour les ouvrants à 2 vantaux, le vantail semi-fixe sera équipé :
- D'une crémone haute et basse.

Il sera prévu un recouvrement central en bois exotique à feuillure double pour les blocs portes à 2 vantaux.

Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition.

05A.03.03.01 Façade local technique double vantaux ouvrant à la française avec imposte fixe en 1600x2600

Localisation
Façade de gaine technique dans le couloir de l'ordinaire.

05A.03.04 Signalétique de portes

Ce poste rémunère la fourniture et pose de la signalétique sur les portes des différents locaux du projet, comprenant :
- Repères en plaquette PVC à coller et à pointer sur portes des locaux avec repère par lettre numérotée.
- Coloris du fond de la plaquette imitation alu naturel.
- Lettre imprimée en Noir (h ≈ 6cm).
Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition.

05A.03.04.01 Signalétiques des portes de l'UDP et de l'Ordinaire

Localisation
Portes des locaux, placards techniques des bâtiments du projet.

05A.03.05 Deck Extérieur

05A.03.05.01 Deck en bois massif lasuré sur lambourde

Ce poste rémunère la fourniture et pose de DECK en bois exotique dur sans tanin de type TATAJUBA, CUMARU, etc...
- Posé sur lambourdes en bois exotique de même essence ou de type Radiata.
- Le bois sera traité anti-termites et antifongique ; il sera approuvé pour être posé en extérieur pour la destination demandée.
- Les lames de DECK seront posées avec la face rainurée apparente ; elles seront fixées aux lambourdes par vis en acier inoxydable. La pose des vis sera réalisée avec un espacement constant et un alignement parfait.
- L'ossature primaire façon lambourde sera posée sur les longrines en béton laissées en place par le Lot Gros œuvre. Les lambourdes seront fixées sur les éléments en béton par platines métalliques judicieusement positionnées.
- Une plinthe sera posée en nez de dalle pour couvrir les nez de lames de DECK en rive, lorsque nécessaire.
- Le DECK recevra une lasure de type TOLLENS HR3 ou techniquement équivalent, lasure en finition satinée en phase aqueuse haute résistance.
- Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition.

Localisation
Deck de la terrasse du bar de l'ordinaire.

05B MOBILIER ET AGENCEMENT INTERIEUR

05B.01 CLAUSES PARTICULIERES AU LOT MOBILIER ET AGENCEMENT INTERIEUR

05B.01.01 PRESTATIONS A LA CHARGE DU LOT MOBILIER ET AGENCEMENT INTERIEUR

05B.01.01.01 Etendue des travaux

L'entrepreneur adjudicataire du présent lot devra :
- La fourniture et la pose de la totalité des ouvrages décrits dans le présent document,
- La fourniture et la pose de quincailleries et serrureries correspondant aux ouvrages décrits,
- Les scellements, rebouchages, raccordements et calfeutrements nécessaires à une parfaite exécution des ouvrages,
- La protection contre les intempéries et les chocs des mobiliers au cours de leur stockage et après leur pose jusqu'à la réception,
- Les échafaudages et tous dispositifs de sécurité nécessaires pendant la durée des travaux, ou une participation équitable à l'entrepreneur d'un corps d'état différent l'ayant précédé sur le chantier, et consentant à lui prêter lesdites installations.
- Si nécessaire, la mise en place de dispositifs de protection temporaire, (par exemple, pour les ouvrages situés dans des zones très exposées et dont la pose ne peut pas être réalisée en phase finale, ouvrages fragiles de par leur nature de matériaux ou de traitement de protection/finition issue de fabrication, etc.),
- Les remises en état éventuelles d'ouvrages ou parties d'ouvrages ayant subi des détériorations,
- Le nettoyage de tous les ouvrages du lot,
- L'enlèvement des gravats consécutifs à leur mise en œuvre,
- L'enlèvement des dispositifs de protection temporaire.

L'entrepreneur ne devra commencer aucun travail sans avoir au préalable, au cours des réunions de chantier périodiques, soumis au maître de l'ouvrage et à l'architecte, l'échantillonnage des matériaux et matériels à mettre en œuvre.

05B.01.01.02 Plans d'exécution - Réservations

L'entreprise devra fournir un dossier d'exécution complet à l'examen de la maîtrise d'œuvre et du bureau de contrôle et ce, avant toute installation.

Ce n'est qu'après accord écrit de la maîtrise d'œuvre et du bureau de contrôle que l'entreprise pourra intervenir. Elle fournira la liste, les fiches techniques, les avis techniques C.S.T.B. et les procès-verbaux d'essais des matériels prévus pour ses installations.

En fin de chantier, l'entreprise fournira un dossier complet comprenant les plans de récolement et les notices d'entretien des matériels. Ce dossier sera remis au Maître d'ouvrage à la réception des travaux.

L'entrepreneur aura à sa charge les plans et détails de mise en œuvre des réservations sur les dalles bétons ou autres matériaux.

Les plans de réservations seront remis aux corps d'état concernés et feront apparaître tous les détails et points particuliers de l'exécution que le Maître d'œuvre et le B.E.T. jugeront utiles.

05B.01.01.03 Relevés de mesures

L'entreprise doit se rapprocher de l'entreprise du lot Gros œuvre et du lot Cloisons légères et faux plafonds afin de réaliser la vérification des réservations leur incombant.

05B.01.01.04 Dossier de récolement

A la fin des travaux, l'ensemble des documents, l'entrepreneur fournira un dossier de récolement comprenant :
- Les plans de récolement des ouvrages.
- Les plans de repérage et d'implantation des ouvrages (type et numéro de portes, ...).
- Les certificats de conformité des ouvrages particuliers.
- Les notices d'utilisation destinées aux gestionnaires.
- Les organigrammes de clé, de signalétiques des portes, bâtiments, etc...

05B.01.02 SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET PRESCRIPTIONS GENERALES

05B.01.02.01 Dimensions des éléments constitutifs

Qualité des matériaux mis en œuvre pour la réalisation des ouvrages décrits dans le présent document :

BOIS MASSIF :

Les bois doivent, en principe, provenir d'arbres vivants abattus hors sève. Cette prescription est facultative en ce qui concerne les bois résineux et spécialement les bois résineux de montagne abattus en été, à condition qu'ils répondent strictement aux conditions prévues en ce qui concerne les altérations.

Les bois sont en principe de droit fil, exempts ou purgés de toute altération, trace de pourriture ou d'échauffure, du nœud vicieux ou non adhérent, de dégâts d'insectes, de fentes d'abattage.

On peut employer pour des travaux ordinaires ou des travaux spéciaux, toutes les essences ayant, dans la pratique ou à la suite d'essais, montré leur aptitude à l'emploi, la nomenclature des bois faisant l'objet de la norme NF B 50.001 :
- Soit en bois résineux d'origine européenne ou américaine, protégés par un traitement insecticide (y compris les termites) et fongicide compatible avec une peinture de finition destinée à les protéger contre l'humidité (laque, etc.),
- Soit en bois durs imputrescibles protégés par un traitement de finition insecticide (y compris les termites) et fongicide compatible avec un produit de finition (lasures, peinture microporeuse, etc.).

Leur application doit être exécutée suivant les recommandations du Centre Technique du Bois de juillet 1984 "Conseil de Préservation".

PRODUITS DERIVES :
- Panneaux de particules (masse volumique = 750 kg/m^3, label CTB-H) : l'emploi de ces matériaux est limité à des cas permettant une pose en sandwich, avec toutes les rives protégées par des alaises en bois dur imputrescible.
- Contreplaqué et panneaux lamellés collés (label CTB-X) : de même que les bois massifs, ces matériaux sont protégés par un traitement insecticide et fongicide permettant, selon les cas, l'application du traitement de finition.

Les panneaux entrant dans la construction d'aménagement menuisé seront toujours de 1er choix à grains fins, qualité pour menuiserie d'agencement et de décoration. Ils seront également choisis en fonction de leur exposition et positionnement définitif dans le bâtiment (qualité CTB.X classes 1, 2 ou 3, CTB.H pour milieux humides, etc.).

Les faces des panneaux finis seront soigneusement poncées pour être vernies ou peintes.

COLLES :
Les colles employées devront avoir fait l'objet d'un avis technique du C.S.T.B. et seront utilisées suivant les prescriptions du fabricant.

PIECES METALLIQUES :
Les huisseries et bâtis métalliques devront être protégés par trempage dans un bain de peinture antirouille (chromate de zinc) cuite au four.
Tous les accessoires de fixation (équerres, pattes, etc.) ainsi que les entailles destinées à les recevoir devront être protégés par galvanisation au trempé, suivant Norme N.F A 91.121, après usinage des pièces.
Les protections renforcées ou spéciales seront signalées dans la description technique des ouvrages.
Les éléments obtenus à partir de feuilles ou feuillards seront traités en électrozingage plus une couche de peinture antirouille à haute teneur en zinc après usinage.
Les pieds des huisseries métalliques ne devront pas court-circuiter l'isolement des cloisons et devront être fixés dans le plancher par l'intermédiaire d'une isolation spéciale (PHALTEX ou similaire). Il sera réservé sur huisseries les pièces pour mise à la terre prévue au lot Electricité.
Les articles de quincaillerie seront toujours de bonne qualité et garantis comme tels par l'entrepreneur qui en demeurera responsable. Ils devront porter l'estampille indiquant cette qualité.
Les articles normalisés devront avoir les dimensions fixées dans les normes correspondantes. Tous les articles de quincaillerie seront mis en place avec le plus grand soin. Les entailles nécessaires auront la profondeur voulue pour ne pas altérer la force du bois. Elles présenteront les dimensions précises de la ferrure en largeur et en longueur ; elles seront exécutées de façon à ce que les ferrures affleurent exactement les bois.
Les pointes et vis seront ajustées et ne dépasseront jamais le niveau des fers. Les vis seront toujours de force en rapport avec l'importance des objets qu'elles seront destinées à fixer.
Les équerres de raidissement devront être vissées et non clouées.

SPECIFICATIONS DE FABRICATION :
Les assemblages seront collés dans le cas des bâtis dormants, et partout où cela sera possible (colle agréée C.T.B.).
Les sections de bois stipulées dans le présent devis ne sont que des propositions minimales, faites par le Maître d'œuvre.
Un vide inférieur de 1 cm sera aménagé sous les portes non coupe-feu, pour la ventilation mécanique.
En ce qui concerne les huisseries métalliques, elles seront en tôle de 15/10ème profilée aux galets et comporteront trois ou quatre paumelles électriques vissées, trois butées caoutchouc, six pattes de scellement, et un carter de gâche.
Les profils et largeurs d'huisserie seront adaptés aux épaisseurs des murs, banches ou cloisons.
Sur les huisseries, les réservations pour les pièces métalliques de mise à la terre seront prévues pour le lot Electricité.

05B.01.02.02 Eléments modèles et échantillons

Préalablement à l'exécution, des échantillons et prototypes de tous les matériaux mis en œuvre seront soumis à l'agrément du Maître d'œuvre.

La présentation des échantillons et des prototypes devra avoir lieu suffisamment tôt, en tenant compte des délais d'approvisionnement du fabricant. Aucun retard ne sera toléré de ce fait.

Les échantillons et prototypes par type de menuiserie et par type de quincaillerie retenus resteront jusqu'à l'achèvement des travaux à la disposition du Maître d'œuvre.

Dans le cas de changement de fabrication, l'entrepreneur présentera une gamme d'échantillons du matériau qu'il propose en remplacement, lequel devra offrir les mêmes garanties techniques et de qualité que le matériau d'origine.

05B.01.02.03 Tolérances dimensionnelles

Tolérances de pose des ouvrages menuisés, suivant spécifications de la norme en vigueur.

05B.01.02.04 Fixations

Le présent lot aura implicitement à sa charge la fixation parfaite de tous ses ouvrages par tous moyens adéquats en fonction des conditions particulières rencontrées.
L'entrepreneur aura donc à prévoir dans son offre, en fonction du type de menuiseries, de leur disposition par rapport aux éléments supports, de la nature de ces supports, etc..., tous les ouvrages de fixation nécessaires, quels qu'ils soient, pour assurer dans tous les cas un maintien parfait et durable des menuiseries.

Ces fixations pourront se faire, selon les cas :
- Soit par scellements traditionnels,
- Soit par système mécanique à vis, avec inserts incorporés au coulage (douilles, rails, etc.),
- Soit par système mécanique à vis et chevilles à expansion (forages pratiqués in situ ne nécessitant pas de réservation),
- Soit par tout autre moyen efficace, à l'exclusion toutefois des taquets bois scellés ou noyés au coulage.

Au sujet de ces fixations, il est spécifié :
- Que dans le cas de fixations par clous spéciaux projetés au pistolet à cartouches, ces derniers seront soumis dans le détail à l'approbation du Maître d'œuvre et du bureau de contrôle,
- Que dans le cas d'inserts à incorporer au coulage du béton, l'entrepreneur du présent lot devra prendre tous accords à ce sujet avec le gros œuvre,
- Que dans le cas de parements de gros œuvre restant apparents sans enduit, aucune patte de fixation ou autre ne pourra être admise sur ces parements,
- Que le mode de fixation proposé par l'entrepreneur ne devra en aucun cas entraîner des prestations supplémentaires pour les autres corps d'état,
- Qu'en aucun cas l'entrepreneur du présent lot ne sera fondé à demander un supplément de prix par suite de tel ou tel principe de fixation qu'il n'aurait pas prévu.

05B.01.02.05 Essais et contrôles

<u>Essais compris dans le forfait :</u>
- Tous les matériaux constituant les aménagements devront avoir le label C.S.T.B.,
- Les quincailleries seront N.F.Q. (pare-flamme),

Pour tous les ouvrages non accompagnés d'un certificat d'essai par le fabricant, des essais seront effectués par un centre d'essais agréé ; à cet effet, l'entrepreneur du présent lot devra fournir un prototype de chaque élément ou ensemble unitaire et devra présenter les résultats des essais de ces menuiseries ou le certificat correspondant.

Pour les ouvrages concernés et en fonction de leurs spécificités, les essais seront réalisés en deux phases :

- Définition des essais à effectuer sur le chantier :
. Au début du chantier, les essais seront réalisés en laboratoire pour tester les résistances mécaniques des ouvrages, les performances d'étanchéité et les performances acoustiques.
. En cours de chantier, les essais seront prescrits pour vérifier les étanchéités à l'eau des ouvrages.

- Définition des essais à effectuer en laboratoire sur les menuiseries :
· Essais physiques concernant la perméabilité à l'air et l'étanchéité à l'eau.
· Essais mécaniques de résistance au vent.
· Essais de déformation à la pression.
· Essais de sécurité à une pression brusque.
· Essais acoustiques concernant l'isolement phonique.

A noter que tous ces essais pourront être effectués par l'entreprise elle-même, avec un matériel homologué par l'un des organismes officiels. Pour être recevables, ceux produits par l'entreprise doivent concerner des essais effectués sur un banc dûment étalonné et en présence d'un contrôleur technique et qu'ils seront exigés par le maître d'œuvre, même si le système de menuiserie proposé est titulaire d'un certificat du C.E.R.F.F.

Il convient de signaler que le créateur d'un système de menuiserie, qui se borne ensuite à vendre les différents composants du système (profils, accessoires, etc.) à des constructeurs licenciés, ne peut laisser utiliser par ceux-ci le certificat qu'ils auraient pu obtenir. Chaque constructeur licencié doit demander un certificat en présentant une fenêtre fabriquée par lui.

Délais de réalisation des essais en atelier :
Les essais seront à réaliser dans un délai maximum de 3 mois après l'ordre de service de démarrage tous corps d'état des travaux et seulement après acceptation par le Maître d'œuvre des premiers éléments fournis (premiers plans de principe, préprototypes et échantillons).

Délais des essais in situ en cours de chantier :
A réaliser sur le chantier dans un délai compatible avec le calendrier général des travaux et après l'ordre de service de démarrage tous corps d'état des travaux en présence du Maître d'œuvre et du bureau de contrôle dès que l'avancement du gros-œuvre le permettra.

L'objet des essais :
Vérifier la mise en place des éléments testés en début de chantier, dans leur composition totale, de manière à pouvoir juger tous les raccords périphériques avec la structure dans sa configuration réelle.

05B.01.02.06 Spécifications techniques particulières

L'entrepreneur du présent lot devra tenir compte des conditions de mise en œuvre (état hygrométrique) avant la pose des ouvrages de menuiserie de toute nature.

Il sera procédé à une vérification des conditions hygrométriques du chantier, conformément aux prescriptions des D.T.U. et réglementations en vigueur, et ce, avant toute livraison sur le chantier et avant toute intervention en vue de la pose de l'ouvrage.

Les contrôles concernant l'humidité des bois se feront conformément aux prescriptions des D.T.U pour tous les ouvrages et, en particulier, pour les parquets ; le support sera également contrôlé avant pose du parquet.

05B.01.02.07 Protection et nettoyage des ouvrages finis

PROTECTION DES OUVRAGES :
Les protections temporaires éventuellement mises en place en usine devront être, si nécessaire, réparées ou renforcées après mise en œuvre et avant exécution des travaux pouvant endommager les ouvrages.
Des protections locales plus résistantes seront exécutées sur le chantier dans les zones particulièrement exposées aux chocs, pour des ouvrages fragiles ou comportant leurs revêtements de finition.
Tous les vitrages seront prévus avec des dispositifs temporaires de protection / visualisation (marques, adhésifs, etc.).
Le titulaire du présent lot devra assurer la maintenance des protections jusqu'à la réception.

RECEPTION ET NETTOYAGE :
- *Travaux avant réception :*
Vérification générale portant particulièrement sur le bon fonctionnement des parties mobiles (vérification et réglage des jeux aux jonctions ouvrants / dormants, des pièces de manœuvre / condamnation), sur l'état des joints entre ouvrants / dormants et de tous les autres joints visibles et sur l'aspect général des finitions.

- *Réception :*
Pour les différentes familles d'ouvrages du présent marché, la réception comportera un contrôle à la fourniture (ce point de contrôle pourra être effectué de manière systématique pour tous les ouvrages ou composants lors de la livraison sur le chantier) et un contrôle après mise en œuvre.

- *Travaux défectueux :*
Tout ouvrage ou partie d'ouvrage pour qui les matériaux, composants, mode d'exécution, etc. ne serait pas conforme aux prescriptions du présent C.C.T.P, sera considéré comme défectueux et non recevable.
En cas d'ouvrages défectueux, ceux-ci seront déposés ou démolis et repris avec l'approbation du Maître d'œuvre, et ce, aux frais de l'entrepreneur.

- *Nettoyage :*
En fin de chantier, et après avoir retiré le film de protection provisoire, le titulaire du présent lot devra le nettoyage général de tous ses ouvrages. Il devra tenir compte des recommandations des fournisseurs quant aux produits à employer afin d'éviter toute détérioration (abrasifs par exemple).

05B.01.03 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES SUR LES MATERIAUX ET FOURNITURES

05B.01.03.01 Fournitures et matériaux

La pose des mobiliers ne s'effectuera que lorsque les travaux suivants seront effectués :
- Traits de niveau tracés,
- Local nettoyé,
- Protection contre les eaux assurée,
- Arêtes protégées jusqu'à 1,20 m au-dessus du sol par des liteaux,
- Parfait équerrage et mesures des passages exécutées par le maçon selon les cotes du projet.

En ce qui concerne les huisseries métalliques, elles seront en tôle de 15/10ème profilée aux galets et comporteront trois ou quatre paumelles électriques vissées, trois butées caoutchouc, six pattes à scellement, et un carter de gâche.
Les profils et largeurs d'huisserie seront adaptés aux épaisseurs des murs, banches ou cloisons.

Sur les huisseries, réservation des pièces métalliques de mise à la terre prévues au lot électricité.

Pour les matériaux et assemblages mis en œuvre, ils seront traités en :
- Bois feuillus exotiques : correspondant au classement des feuillus de pays type A - 1er choix au sens de la norme NF B 53.501,
- Bois résineux de pays : qualité menuiserie fine, classe B - 1er choix au sens de la norme NF B 53.520,
- Panneau : contreplaqué ou latté à label C.T.B.X.,
- Bois reconstitué : aggloméré de marque connue et C.T.B.H. pour les agglomérés extérieurs soumis aux intempéries.

05B.01.03.02 Références de qualité

Les articles de quincaillerie destinés au ferrage seront des articles du commerce de première qualité et comportant l'estampille S.N.F.Q. avec une garantie de 3 ans.
Les pièces autres que celles demandées en métal inaltérable seront protégées par une couche de peinture antirouille au chromate de zinc à charge du présent lot.

- Paumelles :
Tous les vantaux seront équipés de 4 paumelles suivant poids en acier roulé, broche acier, bague en laiton, bouts carrés. Protection par zingage ou bichromatage.

- Cylindres :
Ils seront de type européen, à clés brevetées permettant ainsi le contrôle de la reproduction des clés, 10 à 36 goupilles multidirectionnelles minimum, (pour les portes extérieures). Les matériels précités bénéficient d'une garantie décennale du fabricant. Les cylindres auront la fonction clef de secours permettant d'ouvrir une porte alors qu'une clef est introduite du côté opposé. Les cylindres seront doubles, simples ou à bouton, finition nickelée. Les cylindres fonctionneront sur organigramme à charge du présent lot.

- Serrures :
Les coffres seront réversibles sans démontage, conçus pour favoriser une bonne fermeture en réduisant les bruits et les chocs. Axe à 50 mm. Ils seront pourvus de trous de passage de vis de fixation des rosaces de béquilles afin d'effectuer leur montage par vis traversantes. Ils comporteront des ressorts de fouillot renforcés afin d'assurer le bon maintien des béquilles. Décor têtière assorti à la finition des béquilles et des portes.
Selon les types de porte :
- Modèles avec simple bec de cane pour les portes intérieures des logements, sauf les portes des sanitaires et des salles de bains : modèle à pêne dormant et demi-tour.
- Serrure de sûreté à larder à 3 pênes dormants latéraux pour portes palières.
- Verrou à entailler haut et bas sur les vantaux semi-fixes.

- Butées de portes :
Prévoir une butée par vantail
Au sol : butées en aluminium avec bandeau amortisseur en caoutchouc.

05B.01.03.03 Protections des ouvrages (bois, métal, etc.)

La protection des ouvrages sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur, et notamment :

- Pour les pièces en bois non revêtues d'un parement de finition :
Il sera prévu un traitement insecticide et fongicide, soit par solvant organique ou solution aqueuse suivant l'un des quatre procédés de traitements ci-après :
· Aspersion sous tunnel,
· Trempage court,
· Autoclave double vide,
· Autoclave vide pression.

Ensemble correspondant à la classe de risque n° 2 définie par la norme NF B 50.100.

L'entrepreneur devra soumettre à l'accord de la maîtrise d'œuvre, une attestation de traitement, conformément au modèle de la norme NF B 50.102.
A prévoir pour tous les bois mis en œuvre.

- Pour les pièces inoxydables dans la masse :
· Réalisation en acier inoxydable particulière inox chromé nickel 18-10,
· Toute la boulonnerie pour pièces en acier ou entre acier et alliage d'alu sera réalisée dans ce matériau ou dans un matériau équivalent à soumettre à l'accord de la maîtrise d'œuvre.

- Pour les pièces en acier autres que inox chromé nickel 18-10 ou 18-12 :
· Protection anti-corrosion par peinture au chromate de zinc séchée au four à haute température.

- Pour toutes pièces secondaires :
(Profils généralement fabriqués à partir de tôles, bandes, feuillards galvanisés en continu).
· Par galvanisation en continu, d'épaisseur minimale de zinc comprise entre 21 et 28 microns (masse de zinc : 150 à 200 g/m²), selon normes NF A 36.321 et 322.

Selon la nature et l'exposition des pièces, la galvanisation sera complétée par un traitement de peinture anti rouille à haute teneur en zinc destiné également à rétablir la continuité de la protection au droit des usinages.
Le procédé de reprise devra être préalablement agréé par le Maître d'œuvre.

RAPPEL :
Dans tous les cas de jonction entre pièces en alliage léger et pièces en métaux susceptibles de donner lieu à un couple électrolytique, il sera prévu une interposition de matériau ou produit isolant (peinture bitumineuse, film plastique, etc.).

05B.01.04 SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE

05B.01.04.01 Fabrication en atelier

La fabrication des ouvrages ne pourra être entreprise qu'après accord donné par le Maître d'œuvre et le bureau de contrôle, au sujet :
- Des préprototypes,
- Des prototypes (en début de chantier et en cours de chantier),
- Des plans d'exécution (P.E.O),
- Des plans d'atelier et de chantier (P.A.C).

Avant toute livraison sur le chantier, le maître d'œuvre se réserve le droit d'aller inspecter en usine (par sondage) les conditionnements des ensembles menuisés pour vérifier :
- Que les tolérances de fabrication sont respectées,

- Que les mesures prises pour emballer les ensembles sont de nature à assurer un parfait transport de ces derniers ; des calages résilients appropriés (polystyrène expansé ou autres) sont indispensables pour chaque pièce.

05B.01.04.02 Vérification des livraisons sur chantier

Lors de la livraison sur le chantier, une réception sera effectuée par le Maître d'œuvre et pourra être réalisée par sondages sur place pour vérifier que les transports n'ont pas engendré de dommages sur les éléments transportés. Les ouvrages livrés sur le chantier, en attente de pose, devront être stockés à l'abri des intempéries et des chocs avec des conditions de stockage permettant d'éviter toute déformation ou détérioration.

Les dimensions des ouvrages doivent être conformes aux indications des plans et aux prescriptions du présent C.C.T.P.

L'entrepreneur devra toutefois, avant de réaliser ses ouvrages, vérifier sur place les mesures exactes des emplacements laissés après exécution des ouvrages de gros œuvre, de maçonnerie et autres corps d'état.

05B.01.04.03 Contrôle avant pose

Avant toutes opérations de pose, l'entrepreneur du présent lot devra effectuer les contrôles suivants :
- Contrôle sur l'exactitude des repères de référence, dans la limite des tolérances admises (niveaux, nus, axes),
- Contrôle sur la conformité des ouvrages réalisés et directement liés à ceux qui doivent être posés,
- Contrôle sur la conformité des réservations faites par les autres corps de travaux et qui doivent permettre le fonctionnement des ouvrages à poser.

Toutes les opérations de contrôle mentionnées ci-dessus, seront effectuées au fur et à mesure de l'avancement des autres corps d'état. En cas d'erreur relevée, celle-ci devra être signalée sans retard, afin de permettre les rectifications éventuellement nécessaires, dans les délais prévus au planning.

Tolérances de verticalité suivant les D.T.U. et réglementation en vigueur.

L'entrepreneur doit informer le maître d'œuvre lorsque les tolérances ci-dessus sont dépassées.

05B.01.05 RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR

Il appartiendra à l'entrepreneur d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services publics et privés concernés.

Il obtiendra accord de ses installations en fournissant l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne exécution de ses ouvrages.

L'entrepreneur sera responsable de la diffusion des documents en relation avec les services concessionnaires et ce en accord avec le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre.

En cas de non-respect avec la réglementation et de toutes demandes mentionnées dans les C.C.T.P. et plans, l'entrepreneur sera tenu de reprendre ses installations à ses frais.

05B.02 PRESENTATION DES ECHANTILLONS

A la fin de la période de préparation du chantier et au plus tard 1 mois après la date de démarrage des travaux proprement dits, l'entrepreneur devra pouvoir présenter au Maître d'œuvre et au Maître d'ouvrage les échantillons de matériaux, de produits, modèles d'équipements, de parties d'ouvrages, de détails d'assemblage, les prototypes, des ouvrages ou rendus d'ouvrages à réaliser, afin de juger de l'aspect final des ouvrages.

Pour le présent lot Agencements intérieurs, sont concernés, sans que la liste soit limitative :
- Echantillon de bois des mobiliers prévus en bois massifs.
- Fiche couleur et/ou échantillon portes meubles placards.
- Fiche couleur et/ou échantillon meubles cuisine (y compris plan travail) + plan en couleur.
- Fiche couleur meubles lavabos.
- Fiche couleur cloisonnement cabines douches.
- Fiche et/ou échantillons cloisons type aéroport.
- Echantillon signalétique des portes, des bâtiments.
- Fiches de tous les équipements électroménagers.

Les fiches techniques seront fournies sous forme de dossier à présenter à l'agrément du Maître d'œuvre et du Maître d'ouvrage.

Les échantillons pourront être réalisés in situ au droit de l'emplacement définitif des ouvrages, mais suffisamment tôt de manière à pouvoir modifier, rectifier l'aspect de finitions des ouvrages suivant l'avis du Maître d'œuvre et du Maître d'ouvrage.

05B.03 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES

05B.03.01 Meuble évier avec meuble haut salle opérationnelle

Ce poste rémunère :
- La fourniture et pose d'un ensemble meuble évier avec meuble bas avec plan de travail et meuble haut, composé de caissons équipés suivant localisation d'une porte, d'un tiroir et d'une étagère réalisés en panneaux de bois mélaminés ;
- Plan de travail hydrofuge en panneaux de particules finition stratifiée en largeur 60 cm avec plateau de 35 à 39 mm d'épaisseur, compris traitement des chants post-formés droits. Découpe pour recevoir évier à encastrer. Choix du stratifié à présenter à l'architecte avant réalisation. Poignées à présenter à l'architecte ;
- Les caissons seront réalisé en panneaux de particules hydrofuges mélaminés
- Les façades et les joues seront traitées en panneaux de particules stratifiés (teinte du stratifié à faire valider au MOE)
- Pose des charnières invisibles avec amortisseur de fermeture pour les portes et rails pour tiroirs équipés de frein de fin de course ;
- Pose du meuble bas sur pieds réglables en hauteur en polyéthylène (rattrapage niveau) ;
- Pose des éléments hauts avec fixations adaptés au support et à la charge à reprendre
- Pose d'une plinthe en bois stratifiée de même nature que les meubles y compris les retours des meubles (intérieur et extérieur des meubles) ;
- Fixation du meuble contre cloison par pattes de fixation.
- Y compris crédence en Alucobond, teinte au choix du Maître d'œuvre et du Maître d'ouvrage
- Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition.

Localisation
Meuble évier de la salle opérationnelle de l'UDP.

05B.03.02 Plan de travail sur console salle opérationnelle et local SOLC

Ce poste rémunère la fourniture et pose de plans de travail sur console pour la salle opérationnelle et le local SOLC, comprenant :
- La fourniture et pose de plans de travail hydrofuges en panneaux de particules finition stratifiée de 35 à 39 mm d'épaisseur, compris traitement des chants post-formés droits.
- La fourniture et pose de consoles en chevrons en bois massif assemblé pour supportage du plan de travail.
- Pose du plan de travail sur chevrons à plat fixer contre mur et sur consoles
- Assemblage de l'ensemble par collage et visserie
- Découpe et adaptations meubles suivant plan d'implantation.
- Fixation des consoles et des chevrons contre mur par moyen adaptés au support
- Y compris réservations, trous et passages pour câbles électriques et informatiques dans mobilier suivant tracés à communiquer par le MOA.
- Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition conformes à la demande du Maître d'œuvre.

Localisation
Plan de travail de la salle opérationnelle et local SOLC de l'UDP.

05B.03.03 Meuble de SDB pour simple vasque à encastrer + Crédence en Alucobond + Tablette stratifiée sous miroir + Miroir + Bandeau lumineux

Ce poste rémunère :
- La fourniture et la pose d'un meuble de salle de bains avec découpe pour simple vasque et 2 portes de placard, une crédence en aluminium composite thermolaqué, une tablette sous miroir, un miroir et bandeau lumineux support de spot encastrés en panneaux de particules de bois hydrofuge stratifiés, y compris fixation et renforts adaptés. Charnières invisibles, étagère intermédiaire dans meuble, découpe pour recevoir 1 vasque à encastrer.
- Le plan de travail sera équipé d'un dosseret
- Choix du stratifié à présenter à l'architecte avant réalisation.
- Poignées à présenter à l'architecte.
- Pose des charnières invisibles, amortisseurs de fermeture pour les portes.
- La crédence en aluminium composite thermolaqué de type ALUCOBOND sera collé sur le mur support et les finitions seront traitées au joint souple
- Pose de la tablette en panneaux de particules de bois hydrofuges stratifiés sur la crédence en ALUCOBOND.
- Pose d'un miroir de largeur identique au meuble avec sujétion d'étanchéité entre tablette et le miroir.
- Pose du meuble suspendu avec fixation et renforts adaptés.
- Pose du bandeau lumineux en panneaux de particules de bois hydrofuges stratifiés avec encastrement de spot LED et Prise rasoir dans le bandeau.
- Raccordement du bandeau lumineux et de la prise rasoir sur attentes électriques du lot 13- Electricité
- Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition conforme aux règles de l'art et au fini demandé par le MOE

Localisation
Meuble de SDB complet pour 1 vasque pour les sanitaires des chambres simples de l'UDP.

05B.03.04 Meuble de SDB pour double vasque à encastrer + Crédence en Alucobond + Tablette stratifiée sous miroir + Miroir + Bandeau lumineux

Ce poste rémunère :
- La fourniture et la pose d'un meuble de salle de bains avec découpe pour double vasques et 4 portes de placard, une crédence en aluminium composite thermolaqué, une tablette sous miroir, un miroir et bandeau lumineux support de spot encastrés en panneaux de particules de bois hydrofuge stratifiés, y compris fixation et renforts adaptés. Charnières invisibles, étagère intermédiaire dans meuble, découpe pour recevoir 1 vasque à encastrer.
- Le plan de travail sera équipé d'un dosseret
- Choix du stratifié à présenter à l'architecte avant réalisation.
- Poignées à présenter à l'architecte.
- Pose des charnières invisibles, amortisseurs de fermeture pour les portes.
- La crédence en aluminium composite thermolaqué de type ALUCOBOND sera collé sur le mur support et les finitions seront traitées au joint souple
- Pose de la tablette en panneaux de particules de bois hydrofuges stratifiés sur la crédence en ALUCOBOND.
- Pose d'un miroir de largeur identique au meuble avec sujétion d'étanchéité entre tablette et le miroir.
- Pose du meuble suspendu avec fixation et renforts adaptés.
- Pose du bandeau lumineux en panneaux de particules de bois hydrofuges stratifiés avec encastrement de spot LED et 2 Prises rasoir dans le bandeau.
- Raccordement du bandeau lumineux et des prises rasoirs sur attentes électriques du lot 13- Electricité
- Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition conforme aux règles de l'art et au fini demandé par le MOE

Localisation
Meuble de SDB complet pour 2 vasques pour les sanitaires des chambres doubles de l'UDP.

05B.03.05 Boitier pour arme de poing

Ce poste rémunère :
- La fourniture et la pose d'un boitier pour arme de poing de la société MDLS ou techniquement équivalent, conforme à la circulaire N°1945 DEF/GEND/OE/RE du 19 juillet 1996, ce coffret métallique comprend :
 - Une porte mobile avec une serrure à clé
 - Deux chainettes pour maintenir l'ouverture du coffre
 - Une tablette intérieure pour chargeur
 - Fixation au mur support par 4 vis adaptées au support
- Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition conforme aux règles de l'art et au fini demandé par le MOE

Localisation
Boitier pour arme de poing dans toutes les armoires des chambres de l'UDP.

05B.03.06 Aménagement placard chambre 1/3 étagère 2/3 penderie + portes coulissantes

Ce poste rémunère la fourniture et la pose avec d'aménagements de placards de chambre avec portes coulissantes, comprenant :
- La fourniture et la pose de façades à portes coulissantes à 2 ou 3 vantaux sur mesure, posées sur support existant ;

- L'ensemble, constitué de panneau de particules de bois mélaminé de 16 mm d'épaisseur, mis en œuvre sur profilés en acier thermolaqué, compris ferrage et tous les accessoires nécessaires garantissant une parfaite finition et stabilité de l'ouvrage ;
- Une des façades de porte du placard pourra être de finition miroir si indiqué sur plan ou détails ;
- Les portes seront équipées de roulettes adaptées au rail guide ; les roulettes seront montées sur des étriers métalliques réglables en hauteur pour reprendre les éventuels défauts de planimétrie du sol ;
- Pose de rail guide en aluminium thermolaqué à fixer au sol et en partie haute du placard ;
- Pose d'un filer sur chans de porte pour rattrapage de l'épaisseur de la plinthe;
- Pose de butées plastique collées aux extrémités pour protéger les bords des façades contre les murs.
- Pose d'un verrou à clés pour immobiliser les portes coulissantes et sécuriser le placard.

Le placard d'une profondeur de 600 mm sera aménagé de la façon suivante : - De 2/3 penderie avec une tringle de penderie en tube chromé de 16 mm de diamètre avec 3 supports et pitons de suspente sur la largeur du placard ;
- De 1/3 rangement avec 3 tablettes en mélaminé réalisées en panneaux de particules agglomérées de 19 mm d'épaisseur, posées sur tasseaux en sapin du Nord de 22 x 22 mm, compris toutes sujétions de fixation ;
- D'une séparation verticale de fabrication et de finition identique aux tablettes de 19 mm d'épaisseur.
Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition.

NOTA : Habillage des chants vus alaisés par plaquage polyester pour tout ouvrage prévu au présent article.

Localisation
Aménagement des placards y compris portes coulissantes des chambres de l'UDP suivant plan de distribution.

05B.03.07 Plan de travail stratifié sur console chambre

Ce poste rémunère la fourniture et pose de plans de travail sur console pour les chambres, comprenant :
- La fourniture et pose de plans de travail hydrofuges en panneaux de particules finition stratifiée de 35 à 39 mm d'épaisseur, compris traitement des chants post-formés droits.
- La fourniture et pose de consoles en chevrons en bois massif assemblé pour supportage du plan de travail.
- Pose du plan de travail sur chevrons à plat fixer contre mur et sur consoles
- Assemblage de l'ensemble par collage et visserie
- Découpe et adaptations meubles suivant plan d'implantation.
- Fixation des consoles et des chevrons contre mur par moyen adaptés au support
- Y compris réservations, trous et passages pour câbles électriques et informatiques dans mobilier suivant tracés à communiquer par le MOA.
- Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition conformes à la demande du Maître d'œuvre.

Localisation
Plan de travail de certaines chambres doubles de l'UDP.

05B.03.08 Plan de travail bureau

Ce poste rémunère la fourniture et pose de plans de travail sur console pour les bureaux des chambres, comprenant :
- La fourniture et pose de plans de travail hydrofuges en panneaux de particules finition stratifiée de 35 à 39 mm d'épaisseur, compris traitement des chants post-formés droits.

- La fourniture et pose de consoles en chevrons en bois massif assemblé pour supportage du plan de travail.
- Pose du plan de travail sur chevrons à plat fixer contre mur et sur consoles
- Assemblage de l'ensemble par collage et visserie
- Découpe et adaptations meubles suivant plan d'implantation.
- Fixation des consoles et des chevrons contre mur par moyen adaptés au support
- Y compris réservations, trous et passages pour câbles électriques et informatiques dans mobilier suivant tracés à communiquer par le MOA.
- Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition conformes à la demande du Maître d'œuvre.

Localisation
Plan de travail pour bureaux des chambres de l'UDP.

05B.03.09 Tablette tête de lit

Ce poste rémunère la fourniture et pose de tablette tête de lit, comprenant :
- La fourniture et pose de tablettes tête de lit en panneaux de particules de bois hydrofuges finition stratifiée, formant un coffre dans lequel est encastré un rail lumineux en LED sur interrupteur et 1 PC 2P+T et PC avec adaptateur USB-A et USB-C.
- Assemblage de l'ensemble par collage et visserie
- Fixation de la tablette tête de lit sur mur en maçonnerie par moyen adaptés au support
- Raccordement du bandeau lumineux et des prises de courant sur attentes électriques du lot 13-Electricité
- Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition conforme aux règles de l'art et au fini demandé par le MOE

Localisation
Tablettes tête de lit des chambres de l'UDP.

05B.03.10 Armoire de rangement pour sanitaire de service

Ce poste rémunère la fourniture d'armoire de rangement, comprenant :
- La fourniture d'armoires de rangement métalliques du commerce pour produits et matériels d'entretien avec compartiment pour balais, de type « Armoire d'entretien métallique 195x95x40 » de chez MANUTAN
- Y compris toutes sujétions

Localisation
Armoire de rangement pour sanitaire de l'UDP.

05B.03.11 Casier vestiaire métallique Ensemble de 4 casiers verticaux

Ce poste rémunère la fourniture de casier vestiaire métallique en ensemble de 4 casiers verticaux, comprenant :
- La fourniture de casiers vestiaires métalliques en ensemble de 4 casiers verticaux du commerce de type « vestiaires propres 4 cases » de chez ESPACE EQUIPEMENT pour le mobilier des vestiaires personnels de l'ordinaire
- Y compris toutes sujétions

Localisation
Casiers vestiaires de l'ordinaire.

05B.03.12 Banc en bois longueur 1,50m

Ce poste rémunère la fourniture et pose de banc en bois massif, avec assise en liteaux de bois façon résille sur cadre en bois de section adapté à la destination.
Le cadre d'assise sera posé sur un piétement en bois massif avec système raidisseur en partie basse du piètement.
L'ensemble des éléments bois seront assemblés par collage
Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition conforme aux règles de l'art et au fini demandé par le MOE

Localisation
Bancs des vestiaires personnels de l'ordinaire.

05B.03.13 Banc en bois longueur 0,80m

Ce poste rémunère la fourniture et pose de banc en bois massif, avec assise en liteaux de bois façon résille sur cadre en bois de section adapté à la destination.
Le cadre d'assise sera posé sur un piétement en bois massif avec système raidisseur en partie basse du piètement.
L'ensemble des éléments bois seront assemblés par collage
Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition conforme aux règles de l'art et au fini demandé par le MOE

Localisation
Bancs des cabines de douches personnels de l'ordinaire.

05B.03.14 Patères en ensemble de 2, 3 ou 6 patères

Ce poste rémunère la fourniture et pose de patères en ensemble de 2, 3 ou 6 patères, comprenant :
- La fourniture et pose de patères en aluminium embouti soudées sur lisse en aluminium enrobé de résine 100% polyester cuite au four de type "Porte-manteaux aluminium" de chez "France Equipement" ou techniquement équivalent.
- Fixation au mur par vis traversante.
- Fixation dans le mur support par chevilles adaptées au support.
- Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition.

Localisation
Dans les douches et vestiaires de l'ordinaire.

05B.03.15 Meuble bar avec plan de travail stratifié avec rangement bas et portes coulissantes stratifiées

Ce poste rémunère :
La fourniture et pose d'un meuble bar avec plan de travail stratifié avec rangement bas et portes coulissantes stratifiées réalisés avec :
- Des plans de travail hydrofuges en panneaux de particules finition stratifiée de 35 à 39 mm d'épaisseur, compris traitement des chants post-formés droits.
- Coloris au choix de l'architecte.
- Une ossature en bois et habillage stratifié en façade avant et portes.
- Portes coulissantes et rayonnages en intérieur.
- Fixation par collage et vissage non visibles.

- Fixation au mur arrière par moyen adapté au support.
- Y compris réservations, trous et passages pour câbles électriques et canalisations de plomberie dans mobilier suivant tracés à communiquer par le lot Electricité et plomberie.
- Y compris découpe pour évier fournis par le lot PLOMBERIE
- Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition conforme à la demande du Maître d'œuvre.

Localisation
Pour le bar extérieur de l'ordinaire.

05B.03.16 Rayonnage réserve, stockage sec et déconditionnement

Ce poste rémunère la fourniture de rayonnage réserve, stockage sec et déconditionnement, comprenant :
- La fourniture de rayonnage réserve, stockage sec et déconditionnement en aluminium du commerce avec une résistance de 300kg par niveau de type « rayonnages alimentaires » de chez ESPACE EQUIPEMENT pour l'équipement de la réserve stockage sec et déconditionnement de l'ordinaire
- Y compris toutes sujétions

Localisation
Rayonnage réserve, stockage sec et déconditionnement de l'ordinaire.

05B.03.17 Plateau bar en panneau de CTBH avec coquage en zinc

Ce poste rémunère la fourniture d'un plateau bar en panneau de CTBH avec coquage en zinc, comprenant :
- La fourniture d'un plan comptoir en panneaux de particules de bois hydrofuges recouvert d'une feuille de zinc en 12/10 d'épaisseur, y compris chans du plan comptoir avec fixation sur la sous face du plan comptoir
- Fixation du plan comptoir sur la tête du mur en béton par chevrons en bois massif assemblage par collage et vissage entre le chevron et le plan comptoir.
- Fixation des chevrons dans la maçonnerie par moyens adaptés au support.
- Y compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition conforme aux règles de l'art et au fini demandé par le MOE

Localisation
Plateau bar en zinc du bar de l'ordinaire.